ADJOINTS MAIRES CONSEILLERS

BIEN ENCHAÎNER VOS MANDATS



AMJ
ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ DU JURA 39

Édito

Chers élus,
Dans un contexte national marqué par des contraintes budgétaires accrues, des évolutions réglementaires constantes et l'irruption de nouveaux outils numériques, les collectivités doivent sans cesse s'adapter. La formation demeure un levier essentiel pour sécuriser l'action communale et gagner en efficacité. À travers ce catalogue 2026, l'AMJ vous accompagne avec des formations concrètes, directement utiles à l'exercice de votre mandat.

Avec votre compte élu crédité de 400 € en avril, nombreux sont ceux d'entre vous qui disposent de 800 € à mobiliser jusqu'en mars 2026. Explorez notre programme de formation et découvrez comment l'AMJ peut vous accompagner.

Mercredi 4 février 2026	Mardi 17 février 2026	Jeudi 19 février 2026	Lundi 23 février 2026	Mardi 3 mars 2026	Jeudi 5 mars 2026
Mon budget communal 2026	Rédiger ou actualiser le plan communal de sauvegarde	Les pouvoirs de police du Maire et des adjoints en pratique	Initiation à la création de documents : Canva	Initiation à l'Intelligence Artificielle Générative	IA génératives : Création de contenus pour communiquer

Obtenez votre Identité Numérique Certifiée

- **En bureau de poste** : Demandez l'installation de l'application "La Poste identité numérique" sur votre smartphone afin de créer votre identité numérique (un smartphone et une carte d'identité sont nécessaires). Vous repartirez avec votre code secret à 4 chiffres en seulement 15 minutes.
- **Par courrier** : En amont, créer si ce n'est déjà fait votre compte formation sur https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/compte-elu. Téléchargez le formulaire sur lc.cx/j4xKMu, remplissez-le et envoyez-le avec les copies de votre carte d'identité nationale (CNI) et de votre carte Vitale, après avoir créé votre compte formation. Le traitement prendra environ 20 jours.
- **Avec France Identité** : Si vous possédez d'une CNI au format carte bancaire, prenez un rendez-vous dans votre commune d'émission pour certifier l'application sur votre smartphone.

Programme détaillé et inscription en ligne : https://lc.cx/2026FRLS
Accompagnement AMJ au 03.843.86.07.07

Votre solde de DIF est inférieur à 400 € ? Contactez-nous ou mobilisez les fonds formations élus obligatoires de votre commune (tarifs réduits pour les adhérents).

Élus en situation de handicap : L'AMJ a mis en place une démarche d'inclusion : contactez-nous



Mon budget communal 2026

Dans un monde où la communication visuelle prend de plus en plus d'importance, Canva est un outil simple et puissant qui permet à chacun de créer des supports divers. Que ce soit pour vos bulletins municipaux, vos publications sur les réseaux sociaux ou vos présentations, cette formation vous permettra d'exploiter tout le potentiel de Canva, même sans expérience préalable en design.

MERCREDI 4 FÉVRIER

LIEU

Au siège de l'AMJ
De 9h à 12h
Clôture des inscriptions le 19/01

FORMATEUR

Alexis Joram, Directeur général des Services de la Ville de Chevigny-Saint-Sauveur (21) et consultant au sein de la société Solterr.

TAUX DE SATISFACTION

Taux de recommandation : 100%
Taux de satisfaction des apprenants : 9,4/10

Formation présentielle
Durée : 6 heures
Prix : 400 €

Vous inscrire :
https://lc.cx/2026FRLS
03 84 86 07 07
Programme complet
https://lc.cx/DIGi26

POINTS FORTS

- Cette formation sous un format pratico-pratique permettra à chaque participant de réaliser son budget primitif à partir d'une méthodologie simple définie en première partie de la formation.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre un budget communal avec sa section de fonctionnement, sa section d'investissement et les flux entre sections ;
- Comprendre les principales dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement
- Définir des étapes méthodologiques aboutissant à la construction d'une maquette budgétaire

PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

- Pour qui
 - Maires, adjoints, conseillers de la commission finances
- Prérequis
 - Être élu local en fonction à la date de la formation
 - Venir avec son ordinateur portable sinon contacter l'AMJ
 - Il faudra en amont de la session de formation envoyer les documents budgétaires afin que le formateur prépare la maquette budgétaire (sur laquelle vous travaillerez l'après-midi et avec laquelle vous repartirez en fin de formation) o Son Compte administratif ou Compte financier unique provisoire 2025 / Son Budget primitif 2025 / Son État pluriannuel de la dette ou tableaux d'amortissements des prêts en cours

CONTENU DE LA FORMATION

- De la théorie en matinée :
 - La maquette budgétaire
 - L'équilibre budgétaire et autres principes comptables
 - Les principales dépenses et recettes de fonctionnement
 - Les principales dépenses et recettes d'investissement
 - Le résultat global de clôture
- De la pratique l'après-midi :
 - La maquette budgétaire type sous EXCEL
 - Les propositions
 - La reprise des résultats
 - L'équilibre des sections aboutissant à la finalisation du budget primitif



Rédiger ou actualiser le plan communal de sauvegarde

Ma commune doit-elle obligatoirement disposer d'un PCS? Ma commune est-elle prête à réagir rapidement et efficacement en cas d'événement de sécurité civile ? Comment m'organiser pour être prêt à sauvegarder ma population ? C'est l'objectif de la mise en place ou l'actualisation du plan communal de sauvegarde (PCS).

MARDI 17 FÉVRIER

LIEU

Au siège de l'AMJ
De 9h à 17h
Clôture des inscriptions le 30/01

FORMATEUR

Intervenant ECTI :
Expert sur l'accompagnement des communes dans la mise en conformité de leurs obligations réglementaires.

TAUX DE SATISFACTION

Taux de recommandation : 100%
Taux de satisfaction des apprenants : 9,5/10

Formation présentielle
Durée : 6 heures
Prix : 400 €

Vous inscrire :
https://lc.cx/2026FRLS
03 84 86 07 07
Programme complet
https://lc.cx/DIGi26

POINTS FORTS

- Atelier interactif de rédaction du plan communal de sauvegarde de sa commune
- Expertise des intervenants auprès des maires ruraux

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Identifier les enjeux du plan communal de sauvegarde
- Rédiger/actualiser en autonomie le plan communal de sauvegarde
- Planifier l'organisation nécessaire et adaptée à la commune

PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

- Pour qui
 - Maire, adjoint, conseiller municipal
 - Correspondant incendie et secours
 - Correspondant défense
- Prérequis
 - Être élu local en fonction à la date de la formation
 - Présence indispensable du Maire
 - Pour chaque commune, il est conseillé au Maire de venir accompagné élus qualifiés
 - Venir avec son ancien PCS (si existant)
 - Disposer d'un ordinateur portable ou en réserver un auprès de l'AMJ

CONTENU DE LA FORMATION

- Enjeux et méthode de rédaction d'un PCS
 - Rappel de la réglementation
 - Pourquoi le PCS ?
 - Qui concerne-t-il ?
- Identification des risques et appropriation des fiches actions :
 - Risques majeurs notifiés : inondation, feux de forêt, séisme, mouvement de terrain, météo, rupture de barrage, industriel, transport de matières dangereuses
 - Autres risques
- Trame et chapitres du PCS :
 - Environnement et spécificités de la commune
 - Organisation communale de crise
 - Alerte et information à la population
 - Moyens et ressources recensés
 - Modèle d'annuaire



Les pouvoirs de police du Maire et des adjoints en pratique

Plongez au cœur des pouvoirs de police du maire ! Cette formation complète vous permettra de maîtriser le cadre légal, d'identifier les moyens d'action à votre disposition, et de perfectionner la rédaction des arrêtés de police avec l'aide de l'intelligence artificielle. Ne manquez pas cette opportunité de renforcer vos compétences et d'exercer vos responsabilités avec confiance.

JEUDI 19 FÉVRIER

LIEU

Au siège de l'AMJ
De 9h à 17h
Clôture des inscriptions le 05/02

FORMATEUR

Sylvain Lohner, directeur de l'association des maires de Saône-et-Loire, est un juriste fort de 20 ans d'expérience dans le droit des collectivités locales. Il est détenteur d'une certification Cegos pour la préparation et l'animation de sessions de formation.

TAUX DE SATISFACTION

Taux de recommandation : 100%
Taux de satisfaction des apprenants : 9.3

Formation présentielle
Durée : 6 heures
Prix : 400 €

Vous inscrire :
https://lc.cx/2026FRLS
03 84 86 07 07
Programme complet
https://lc.cx/DIGi26

POINTS FORTS

- Nouveau : utilisation de l'intelligence artificielle pour rédiger des arrêtés municipaux
- Maîtrise complète du cadre légal et des moyens d'action pour exercer les pouvoirs de police

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître le cadre légal et réglementaire des pouvoirs de police du maire
- Identifier les moyens d'action à disposition du maire pour exercer ses pouvoirs de police
- Distinguer les éléments essentiels pour la rédaction des arrêtés de police, et les apports de l'intelligence artificielle

PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

- **Pour qui**
 - Maire, adjoint, conseiller municipal
- **Prérequis**
 - Être élu local en fonction à la date de la formation
 - S'inscrire auprès de l'AMJ 12 jours ouvrés avant le début de la formation
 - Venir avec son ordinateur portable

CONTENU DE LA FORMATION

- Introduction aux Pouvoirs de Police du Maire :
 - Bases légales et réglementaires
 - Rôle et responsabilités du maire dans l'exercice de ses pouvoirs de police
- Distinction entre Police Administrative et Judiciaire :
 - Définition et différences
 - Exemples d'application
- Pouvoirs de Police Généraux et Spéciaux :
 - Présentation des pouvoirs généraux et des pouvoirs spéciaux
 - Applications
- Moyens d'Action à la Disposition du Maire :
 - L'exécution d'office
 - Les astreintes et sanctions administratives
 - Les mesures coercitives
- Rédaction des Arrêtés de Police :
 - Techniques de rédaction claires et conformes aux exigences légales
 - Apports de l'intelligence artificielle dans la rédaction et l'optimisation des textes
 - Exercice pratique de rédaction d'arrêtés
- Synthèse et Évaluation :
 - Récapitulatif des points essentiels
 - Quiz final pour évaluer les connaissances
 - Échange sur les sujets nécessitant approfondissement



Initiation à la création de documents : Canva

Dans un monde où la communication visuelle prend de plus en plus d'importance, Canva est un outil simple et puissant qui permet à chacun de créer des supports divers. Que ce soit pour vos bulletins municipaux, vos publications sur les réseaux sociaux ou vos présentations, cette formation vous permettra d'exploiter tout le potentiel de Canva, même sans expérience préalable en design.

LUNDI 23 FÉVRIER

LIEU

Au siège de l'AMJ
De 9h à 12h
Clôture des inscriptions le 05/02

FORMATEUR

Animée par Apolline, chargée de mission en communication et numérique à l'AMJ, passionnée par la création de visuels, elle vous guidera dans l'utilisation de Canva pour simplifier et dynamiser vos projets visuels. Elle est également détentrice d'une certification Cegos pour la préparation et l'animation de sessions de formation.

TAUX DE SATISFACTION

Taux de recommandation : 100%
Taux de satisfaction des apprenants : 9.5/10

Formation présentielle
Durée : 3 heures
Prix : 200 €

Vous inscrire :
https://lc.cx/2026FRLS
03 84 86 07 07
Programme complet
https://lc.cx/DIGi26

POINTS FORTS

- Nouveau : utilisation de l'intelligence artificielle pour rédiger des arrêtés municipaux
- Maîtrise complète du cadre légal et des moyens d'action pour exercer les pouvoirs de police

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre les enjeux et les bénéfices de la création digitale pour les collectivités locales
- Découvrir les fonctionnalités de Canva pour concevoir des supports de communication attractifs
- Acquérir des bases pratiques pour créer des visuels efficaces et adaptés aux besoins des communes

PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

- **Pour qui**
 - Maire, adjoint, conseiller municipal
- **Prérequis**
 - Être maire élu local en fonction à la date de la formation
- Disposer d'un ordinateur portable ou en réserver un auprès de l'AMJ

CONTENU DE LA FORMATION

- Introduction à la communication visuelle : Les bénéfices de l'image dans la communication des collectivités (affiches, réseaux sociaux, newsletters)
- Présentation de Canva : Exploration des fonctionnalités clés pour personnaliser vos visuels avec des modèles, éléments graphiques et typographies
- Prise en main de Canva : Création de votre premier visuel, personnalisation d'un modèle
- Atelier pratique : Création d'une affiche événementielle et d'un visuel pour les réseaux sociaux ou d'un flyer
- Conclusion et échanges : Conseils pour améliorer vos visuels et ressources complémentaires



Initiation à l'Intelligence Artificielle Générative

Membre d'un conseil municipal, communautaire ou départemental, souhaitez-vous utiliser en toute autonomie des outils d'intelligence artificielle ? Vous découvrirez comment rédiger plus rapidement un mail, un courrier, synthétiser des documents, réaliser un compte-rendu de réunion à partir d'un enregistrement audio, ou encore créer des images.
Vous disposerez des bases techniques et des bonnes pratiques pour ne pas mettre en danger vos données et celles de votre collectivité.

MARDI 3 MARS

LIEU

Au siège de l'AMJ
De 9h à 17h
Clôture des inscriptions le 13/02

FORMATEUR

Animée par l'équipe de l'AMJ : Fabrice Castro, directeur, Aurélie Nicolas, assistante de direction en charge des formations, Apolline Sarrazin, chargée de mission numérique.

TAUX DE SATISFACTION

Taux de recommandation : 100%
Taux de satisfaction des apprenants : 9,6/10

Formation présentielle
Durée : 6 heures
Prix : 400 €

Vous inscrire :
https://lc.cx/2026FRLS
03 84 86 07 07
Programme complet
https://lc.cx/DIGi26

POINTS FORTS

- Initiation accessible à tous même si vous n'avez pas encore utilisé l'intelligence artificielle
- Formation animée par l'équipe de l'AMJ impliquée dans la diffusion des usages du numérique et de l'IA

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre les concepts fondamentaux de l'IA générative
- Appliquer l'IA générative dans l'exercice du mandat de l'élu

PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

- Pour qui
 - Élu local : maire, adjoint, conseiller municipal, communautaire ou départemental
- Prérequis
 - Être élu local en fonction à la date de la formation
 - Disposer d'un ordinateur portable ou en réserver un auprès de l'AMJ

CONTENU DE LA FORMATION

- Matinée :
 - IA Générative et besoins des élus
 - Création de comptes et découverte de l'outil Mistral.ai
 - Usages et protection des données
- Après-midi :
 - Ateliers variés sur les usages de l'IA au quotidien
 - Retours d'expériences



IA génératives : Création de contenus pour communiquer

Transformez votre communication en maîtrisant les intelligences artificielles génératives pour créer des contenus cohérents, impactant et adaptés à votre collectivité. En 3 heures, apprenez à concevoir des supports avec textes et images tout en respectant vos chartes éditoriales et graphiques.

JEUDI 5 MARS

LIEU

Au siège de l'AMJ
De 9h à 12h
Clôture des inscriptions le 17/02

FORMATEUR

- Bertrand Formet (Atelier Canopé 39) : Formateur certifié en pédagogie active et outils IA génératifs. Co-pilote du groupe national "Humanités numériques en éducation" (Réseau Canopé). Auteur de la veille quotidienne unelAparjour.fr
- Frédéric Kapala (Atelier Canopé 39) : Directeur de l'Atelier Canopé 39, agrégé de sciences physiques. 20 ans d'expérience en formation des enseignants (numérique, didactique, épistémologie) et en communication publique. Expert en intégration des outils IA dans les processus créatifs.

NOUVELLE FORMATION

Formation présentielle
Durée : 3 heures
Prix : 200 €

Vous inscrire :
https://lc.cx/2026FRLS
03 84 86 07 07
Programme complet
https://lc.cx/DIGi26

POINTS FORTS

- Créer de façon responsable avec les IAG des textes, images et présentations adaptés à la communication communale.
- Rédaction pratique de prompts efficaces

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Utiliser des outils d'IA génératives pour produire des contenus multimédias (textes, images)
- Concevoir des supports de communication cohérents en intégrant les contenus générés par IA générative

PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

- Pour qui
 - Maire, adjoint, conseiller municipal
- Prérequis
 - Être élu local en fonction à la date de la formation
 - S'inscrire auprès de l'AMJ 12 jours ouvrés avant le début de la formation
 - Avoir suivi préalablement une formation d'une journée d'initiation aux IA génératives, ou avoir réussi le test de positionnement à demander à l'AMJ

CONTENU DE LA FORMATION

- Les bases d'une communication efficace, les possibles et les limites
 - Identification des besoins de communication des collectivités
 - Les textes : charte éditoriale, règle des 5 W, mots clés et référencement
 - Les images : charte graphique, règles de composition des images et des affiches
- Générer texte, images et présentations
 - Familles d'outils IA et limites techniques, éthiques et juridiques
 - Retour sur la méthode ACTIF : prompts efficaces pour obtenir des résultats pertinents
 - Production de textes adaptés aux supports de communication municipale
 - Génération pratique de visuels pour affiches et publications
 - Conception automatisée de diaporamas et supports de présentations

ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ DU JURA 39

Vos programmes au format digital

Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité du Jura / 2 rue de Pavigny, 39000 Lons-le-Saunier
Mail : formation@amjura.fr / Tel : 03 84 86 07 07 / Site : https://amjura.catalogueformpro.com

Numéro SIRET: 33205093900062 / Numéro de déclaration d'activité: 27390115239 (21) /
Agrément du Ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux du 2 juin 2017 et renouvelé pour une durée de quatre ans à compter du 27 juin 2023